

CRITERES DE RECEVABILITE

DES DOSSIERS DE L'HABILITATION UNIVERSITAIRE

COMMISSION D'HARMONISATION EN TELECOMMUNICATIONS

PUBLICATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE (ARTICLES ET COMMUNICATIONS)

- Le candidat doit justifier de la publication de quatre (04) articles parus après sa nomination au grade de Maître-Assistant. Ces articles doivent être publiés dans des revues indexées dans le journal Citation Report (JCR), et dotées d'un facteur d'impact JCR¹. Ces publications doivent en outre répondre aux conditions suivantes :
 - Au moins deux (02) articles doivent avoir été rédigés en tant que premier auteur.
 - Au moins deux (02) articles doivent avoir été publiés dans des revues classées Q1, Q2 ou Q3 selon le Journal Impact Factor Quartile (JIF Quartile) attribué dans JCR
- Le candidat doit justifier de quatre (04) communications publiées dans les actes de conférences après sa nomination au grade de Maître-Assistant et répondant à l'un des deux critères suivants :
 - Classées niveau B ou supérieur selon le classement CORE2
 - Figurant parmi le Top 10% des conférences dans la discipline "Electronics and Electrical Engineering" selon le classement de research.com³

Les productions scientifiques ne sont prises en compte que si le candidat est listé en première ou en deuxième position. Dans le cas de thèses en cotutelle ou en codirection, il peut apparaître en troisième position, à condition que le deuxième auteur soit un membre de l'équipe de recherche partenaire.

Un article de revue supplémentaire peut remplacer une ou deux communications sous les conditions suivantes :

- Si l'article est publié dans une revue dotée d'un facteur d'impact JCR et classée en JIF Quartile Q1 ou Q2, il est équivalent à deux communications de niveau B ;
- Si l'article est publié dans une revue dotée d'un facteur d'impact JCR et classée en JIF Quartile Q3 ou Q4, il est équivalent à une communication de niveau B.
- Cette équivalence ne peut être appliquée qu'une seule fois, et pour un seul article de revue.

¹ La liste complète des revues indexées dans le *Journal Citation Reports (JCR)*, avec leur facteur d'impact (*Impact Factor*) et leur quartile JIF (*Journal Impact Factor Quartile*), est accessible à l'adresse suivante :
<https://jcr.clarivate.com/jcr/home>

² Le classement CORE des conférences scientifiques est disponible via l'adresse suivante
<https://portal.core.edu.au/conf-ranks>

³ Le classement des conférences par discipline (Top 10 %, etc.) dans le domaine *Electronics and Electrical Engineering* est consultable sur <https://research.com/conference-rankings/electronics-and-electrical-engineering>



ENCADREMENT DE TRAVAUX DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir encadré au moins quatre (04) mémoires de mastère de recherche soutenus après sa nomination au grade de Maître-Assistant. Les équivalences suivantes peuvent s'appliquer si le candidat a participé au suivi de thèses de doctorat :

- La participation au suivi d'une thèse de doctorat en cours, attestée par la copublication d'au moins deux (02) productions scientifiques (répondant aux critères de la section des productions scientifiques) avec le doctorant, est équivalente à l'encadrement de trois (03) mémoires de mastère de recherche soutenus.
- La participation au suivi d'une thèse de doctorat soutenue, attestée par la copublication d'au moins deux (02) productions scientifiques (répondant aux critères de la section des productions scientifiques) avec le doctorant, est équivalente à l'encadrement de quatre (04) mémoires de mastère de recherche soutenus.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

- Le candidat doit fournir au minimum les éléments suivants, élaborés après sa nomination au grade de Maître-Assistant :
 - Deux (02) supports personnalisés de cours, qui peuvent prendre la forme de cours scénarisés accessibles en ligne, de transparents, ou de manuscrits ;
 - Quatre (04) supports pédagogiques destinés à des travaux pratiques, ateliers ou projets ;

Un support de cours supplémentaire, au-delà des deux (02) requis, peut remplacer trois (03) supports pédagogiques de travaux pratiques, d'ateliers ou de projets.

- Le candidat doit justifier de l'encadrement d'au moins cinq (05) projets de fin d'études (PFE), réalisés dans le cadre d'un mastère professionnel ou d'un cycle d'ingénieur, après sa nomination au grade de Maître-Assistant.

À titre d'équivalence, un PFE, tel qu'exigé ci-dessus, peut être remplacé par deux (02) projets intermédiaires, tels que des projets de fin d'année du cycle ingénieur, ou PFE de niveau licence.

OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT ET IMPLICATION DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

A. Engagement dans l'organisation d'évènements scientifiques

Le candidat doit justifier d'au moins deux (02) activités, même si elles sont de nature similaire, parmi les types suivants, réalisées après sa nomination au grade de Maître-Assistant :

- Organisateur principal d'un évènement scientifique ;
- Membre d'un comité d'organisation d'un évènement scientifique ;
- Membre d'un comité technique de programme (TPC) d'une conférence ;



B. Engagement dans l'évaluation d'articles

Le candidat doit justifier d'au moins cinq (05) activités, même si elles sont de nature similaire, parmi les types suivants, réalisées après sa nomination au grade de Maître-Assistant :

- Évaluation d'articles de revues scientifiques internationales ;
- Évaluation de communications dans des conférences scientifiques ;

C. Participation à la vie universitaire et ouverture socio-économique

Le candidat doit justifier d'au moins trois (03) activités, de nature différente, parmi les suivantes, réalisées après sa nomination au grade de Maître-Assistant :

- Responsabilité administrative (direction d'établissement, d'études, de stages, de département, ...)
- Responsable de projet de recherche dans le cadre d'appels à projets compétitifs ;
- Membre actif d'un projet de recherche retenu dans le cadre d'un appel à projets compétitifs ;
- Membre d'un conseil scientifique (université, établissement, commission paritaire, etc.) ;
- Coordination de mastère, d'option de formation ingénieur, etc. ;
- Coordination de commissions de réforme de programmes ;
- Coordination de projets d'ouverture : 4C, PAQ, etc. ;
- Coordination d'équipes pédagogiques, d'unités d'enseignements, d'ateliers, etc. ;
- Gestion de programmes de certifications académiques (plateforme, classes, examens, etc.) ;
- Participation à des commissions de réforme de programmes, d'acquisition de matériel, d'accréditation, de suivi de projets de déploiement, etc. ;
- Responsabilité de laboratoires d'enseignement ;
- Partenariat avec le monde socio-économique impliquant l'institution et le candidat ;
- Organisation de manifestations (autres que les événements purement scientifiques) : journées d'intégration, journées portes ouvertes, Forums, Challenges, séminaires, etc.) ;
- Responsabilités associatives et activités de mentorat (membre du bureau d'une association scientifique, développement et coordination de clubs étudiants, etc.)